

Présentation du cours d'éducation physique

L'EPS permet à l'élève d'assurer sa sécurité et celle des autres, d'entretenir sa santé, de développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres.

Elle vise à la recherche du bien-être, de la santé et de la forme physique.

Elle doit amener l'élève à bâtir une image positive de son corps. Grâce au plaisir éprouvé, aux efforts consentis, aux progrès réalisés, les élèves comprennent les effets bénéfiques d'une activité physique régulière.

Equipement :

Pour l'intérieur, une paire de chaussures lisses qui ne marquent pas, un short rouge et un T-shirt blanc.

Pour l'extérieur, une paire de chaussures de jogging, un short de sport rouge ou un training et un T-shirt blanc ou un survêtement.

Dispenses :

Toutes les activités sont obligatoires. Une dispense de cours d'éducation physique ne peut être accordée que sur présentation d'un certificat médical stipulant les dates de fin et de reprise de l'activité.

Un élève bénéficiant d'une dispense pour l'année complète doit présenter le certificat médical au professeur et ensuite le remettre au responsable des absences. L'élève devra être présent à l'étude ; il ne sera pas évalué. Un élève dispensé temporairement est tenu d'assister au cours ; il sera évalué sur la perception, la mémorisation et la compréhension des notions enseignées au cours d'éducation physique.

Une seule dispense sera accordée sur présentation d'un mot des parents par période.

Evaluation :

Les élèves sont évalués à chaque heure de cours sur l'attitude face au travail et leur comportement. (50% de la côte de la période)

Les élèves devront effectuer des tests à chaque fin de cycle pour évaluer leur progression. (50% de la côte de la période)